



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/460
15 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Points 12, 20, 35, 46, 56, 58, 60, 95
96, 97, 98, 99, 105, 106, 114, 117,
120 et 157 de l'ordre du jour
RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE
HUMANITAIRE ET DES SECOURS EN CAS DE
CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE
ÉCONOMIQUE SPÉCIALE
ÉLIMINATION DES MESURES ÉCONOMIQUES
COERCITIVES UTILISÉES POUR EXERCER UNE
PRESSION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE
SUITE DONNÉE AU SOMMET MONDIAL POUR LE
DÉVELOPPEMENT SOCIAL
OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS GLOBALES SUR
LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
POUR LE DÉVELOPPEMENT
RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LES
DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET LES
DOMAINES CONNEXES
RENFORCEMENT DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE
QUESTIONS DE POLITIQUE SECTORIELLE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT
PROMOTION DE LA FEMME
SUITE DONNÉE À LA QUATRIÈME CONFÉRENCE
MONDIALE SUR LES FEMMES
EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION
DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES
RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :
MESURES ET PROPOSITIONS

Lettre datée du 13 octobre 1997, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77, adoptée lors de leur vingt et unième réunion annuelle, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York le 26 septembre 1997 (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77, je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 20, 35, 46, 56, 58, 60, 95, 96, 97, 98, 99, 105, 106, 114, 117, 120 et 157 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la
République-Unie de Tanzanie
auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

Président du Groupe des 77

(Signé) Daudi N. MWAKAWAGO

ANNEXE

Déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères
des États membres du Groupe des 77 lors de leur vingt et unième
réunion annuelle, tenue le 26 septembre 1997 à New York

1. La vingt et unième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 s'est tenue à New York, le 26 septembre 1997.
2. Les ministres ont abordé les questions qui intéressent le Groupe des 77 et qui concernent la situation économique mondiale, le développement et la coopération économique internationale, le commerce international, la dette extérieure des pays en développement, le financement du développement, le suivi des grandes conférences et des sommets des Nations Unies, l'industrialisation, l'environnement et le développement, la situation économique critique de l'Afrique, la situation critique au Moyen-Orient, la réforme de l'Organisation des Nations Unies, la situation financière de l'Organisation et la coopération Sud-Sud.

SITUATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

3. Les ministres, tout en se félicitant de la poursuite de la croissance de l'économie mondiale, ont constaté la persistance de plusieurs problèmes :
 - Le fait que l'économie mondiale ne crée pas assez d'emplois et ne réduit pas assez la pauvreté dans les pays en développement;
 - L'élargissement de l'écart entre riches et pauvres, tant entre pays que dans les pays;
 - La fébrilité des mouvements de capitaux et le retrait soudain d'investissements de portefeuille, qui peuvent exercer un effet structurel contraire au développement des pays en développement.
4. Les ministres ont constaté que pour toujours plus vive qu'elle soit, la concurrence mondiale ne crée pas automatiquement les conditions d'une accélération de la croissance et du développement, et que la croissance ne réduit pas automatiquement l'inégalité. La libéralisation de l'économie ne suffit pas à garantir la croissance et le développement, qui dépendent au contraire d'un climat international favorable à la croissance dans l'équité.
5. Les ministres ont noté qu'il est de plus en plus évident que la lenteur de la croissance et l'amplification des inégalités deviennent progressivement des traits permanents de l'économie mondiale. Dans les futures négociations commerciales, il est donc essentiel de rétablir l'équilibre et d'accélérer la libéralisation des échanges dans les secteurs qui intéressent les pays en développement.

DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

6. En passant en revue l'évolution de la situation économique mondiale, les ministres ont reconnu l'importance, pour la croissance économique mondiale et

/...

l'essor du commerce, des progrès économiques réalisés par certains membres du Groupe et du rôle grandissant que jouait le Groupe des 77 sur la scène économique mondiale. Ils ont également constaté que les pays en développement, pris ensemble, se trouvent toujours aux prises avec de nombreux problèmes et difficultés communs, qui résultent de l'interdépendance grandissante des nations et de l'accélération de la mondialisation et de la libéralisation de l'économie mondiale. À ce propos, ils ont dit combien ils étaient préoccupés par la vulnérabilité accrue des pays en développement à un environnement économique extérieur défavorable, de nombreux membres du Groupe des 77 continuant à se heurter à de graves difficultés et à enregistrer une croissance économique très lente ou même parfois négative. Ils ont souligné combien il était urgent et important d'accroître le soutien international aux pays en développement, en particulier aux pays africains et aux pays les moins avancés, de façon à élargir leurs possibilités de croissance économique et de développement soutenus.

7. Les ministres ont souligné que la mondialisation et la libéralisation étaient des processus qui suscitaient des problèmes et ouvraient aussi des possibilités à presque tous les pays, quoique de façon très inégale. La libéralisation progressait de façon irrégulière, certains domaines, où les pays en développement pourraient valoriser leur avantage comparatif, étant manifestement défavorisés. Or, si le système commercial multilatéral était perçu comme inéquitable, on risquerait de voir l'opinion, dans les pays en développement, rejeter brutalement l'idée même de mondialisation. Des réformes bénéfiques s'en trouveraient compromises et les bienfaits de l'intégration économique seraient perdus. Cette progression inégale de la libéralisation appelle donc un renouvellement de la coopération internationale, les engagements souscrits à cet égard devant être honorés si l'on veut que les pays en développement en profitent effectivement. Mais un tel processus devrait être mené selon le principe de la non-discrimination et en cherchant à éviter des mesures conduisant à une compétition inéquitable, et il faut reconnaître que les pays en développement doivent pouvoir bénéficier de mesures de sauvegarde et d'un traitement préférentiel. Dans la perspective d'une telle libéralisation, les pays développés devraient commencer par libéraliser le mouvement de tous les facteurs de production et notamment le travail.

8. Les ministres étaient profondément préoccupés par les récentes fluctuations des monnaies de certains membres du Groupe des 77 causées, notamment, par des activités spéculatives concertées pour déstabiliser les monnaies à des fins égoïstes, et par l'impact négatif de ces fluctuations sur leur stabilité économique, leur croissance, leur commerce et leur développement. Ils sont convaincus qu'une coopération régionale et multilatérale renforcée a un rôle central à jouer pour écarter ces menaces qui pèsent sur la croissance et le développement.

9. Les ministres ont regretté que des pays développés n'aient toujours pas manifesté la volonté politique de trouver des solutions efficaces et équitables permettant de stimuler la croissance économique mondiale. Ils ont déploré aussi la tendance manifestée par un groupe de pays développés à prendre, en dehors du cadre multilatéral offert par le système des Nations Unies, des décisions qui ont des retombées mondiales et qui affectent l'économie mondiale sans que soient pleinement pris en considération les intérêts des pays en développement.

10. Les ministres ont demandé instamment que les pays en développement puissent participer pleinement et effectivement aux décisions, à la fixation des normes et à la résolution des problèmes économiques mondiaux, à la faveur d'un renforcement du multilatéralisme dans le but de favoriser dans l'économie mondiale une croissance équitable. Ils ont souligné que la mondialisation et la libéralisation de l'économie mondiale supposaient un mécanisme équitable et efficace de coordination multilatérale des politiques macroéconomiques qui permette une plus grande participation des pays en développement, et qui tienne compte de leurs besoins et de leurs préoccupations. Les ministres ont souligné qu'il était urgent que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle plus actif et exerce une plus grande autorité au sujet des questions de développement et de coopération internationale pour le développement.

11. Les ministres ont demandé aux pays développés de s'abstenir de prendre toute mesure qui aurait pour effet de mettre à la coopération économique et internationale de nouvelles conditions concernant en particulier le commerce et l'environnement, le droit du travail, l'aide publique au développement (APD) et le transfert de technologies et de limiter l'accès à leurs marchés des produits de base, produits manufacturés et services des pays en développement, en particulier face à l'amenuisement des ressources consacrées à la coopération pour le développement.

12. Les ministres ont estimé qu'il était urgent que certains pays développés éliminent immédiatement les lois et règlements qui ont des effets extraterritoriaux défavorables et toutes autres formes de mesures économiques coercitives, y compris les sanctions unilatérales prises contre certains pays en développement. En effet, cette façon de faire non seulement contredit les principes sur lesquels reposent la Charte des Nations Unies et le droit international, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays, mais encore compromet gravement la liberté du commerce et des investissements, également inscrite dans de nombreux instruments juridiques internationaux, notamment ceux qui fondent l'Organisation mondiale du commerce.

13. Les ministres ont également exprimé la grave préoccupation que leur inspire l'impact des sanctions sur la population civile et sur la capacité de développement des pays visés par elles et ont donc demandé que la communauté internationale n'impose que des sanctions qui soient strictement conformes à la Charte des Nations Unies, qui aient des objectifs clairs et un calendrier bien défini, et prévoient un examen régulier, les conditions de leur levée étant bien définies, et enfin ne soient jamais utilisées comme forme de punition ou de représailles.

14. Les ministres ont salué la conclusion et l'adoption de l'Agenda pour le développement, qui constitue un ensemble complet et fondamental de principes, d'objectifs, de politiques et de dispositions institutionnelles relatifs à la coopération internationale pour le développement à moyen et à long terme. Ils ont affirmé qu'il était impératif de s'engager politiquement pour une application pratique effective de l'Agenda.

15. Les ministres ont souligné l'importance de la "relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement

par le partenariat", car c'est là un moyen essentiel de débattre ensemble des questions nouvelles ou urgentes qu'impose le renforcement de la coopération mondiale pour le développement, de façon que la communauté internationale s'attache mieux à appliquer les accords convenus et les principales dispositions des résolutions prises par l'Assemblée générale.

16. Les ministres ont constaté que les pays les moins avancés (PMA) sont les partenaires les plus fragiles au sein de la communauté internationale, et que pour eux, les problèmes de développement sont les plus redoutables. Dans une économie mondiale de plus en plus caractérisée par la mondialisation et la libéralisation, les PMA se trouvent tenus à l'écart du mouvement général. Les ministres se sont déclarés profondément préoccupés par la lenteur de la croissance économique dans les PMA. Les PMA n'ont en effet pas pu attirer les investissements étrangers en quantité suffisante, et leur endettement s'est alourdi alors que l'aide extérieure diminue. Les déficiences de l'offre pèsent lourdement sur le développement des PMA, mais les résultats économiques médiocres de ces pays peuvent également s'expliquer par des facteurs extérieurs tels que l'amenuisement de l'APD, la dégradation des cours des produits de base et l'endettement. Les ministres ont également constaté que pour profiter durablement des réformes économiques et structurelles ambitieuses qu'ils entreprennent et pour se doter d'un équipement adéquat, les PMA doivent recevoir un volume accru de ressources extérieures. Ils ont donc exhorté les grands pays donateurs à inverser la tendance à la diminution de l'aide accordée aux PMA et à honorer au plus vite l'engagement convenu concernant l'APD. Les ministres ont en outre exhorté la communauté internationale à appliquer intégralement le programme d'action pour les années 90, en faveur des pays les moins avancés, afin d'accélérer la croissance et le développement de ces pays. Ils ont souligné aussi combien il était important de préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dont la tenue est proposée en 2000, et qui offrira la possibilité de s'occuper exhaustivement des problèmes de développement des PMA.

17. Les ministres ont demandé à la communauté internationale d'accorder une attention particulière aux problèmes et aux besoins des pays en développement sans littoral et de leur fournir un appui, notamment sous la forme d'une coopération technique et d'une aide financière des pays développés et des institutions financières multilatérales, afin que ces pays puissent assumer effectivement un rôle dans l'économie mondiale et les échanges internationaux, qui se mondialisent rapidement. Ils ont également fait observer que les pays en développement de transit étaient confrontés à des problèmes économiques graves et que les efforts qu'ils déployaient pour se doter d'une infrastructure viable en matière de transport appelaient aussi le soutien de la communauté internationale. Les ministres se sont félicités à cet égard des résultats de la troisième réunion entre des experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et de transit et des représentants de la communauté des donateurs.

18. Les ministres ont reconnu dans le Programme d'action de la Barbade un outil de travail solide permettant à la communauté internationale de s'attaquer aux problèmes que rencontrent les petits États insulaires en développement pour parvenir à un développement durable. Ils se sont dits préoccupés de constater que l'appui de la communauté internationale à la mise en oeuvre de ce programme d'action n'a pas été à la mesure des nécessités. Notant l'importance que

présente pour les petits États insulaires en développement l'examen complet et détaillé du Programme d'action de la Barbade prévu pour 1999, les ministres ont accueilli favorablement la décision, prise à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de tenir une session extraordinaire de deux jours juste avant sa cinquante-quatrième session, en vue d'évaluer en profondeur l'application du Programme d'action. Les ministres ont à nouveau demandé que l'on continue à apporter une aide internationale aux petits États insulaires en développement pour l'application et le suivi du Programme d'action de la Barbade, en renforçant les efforts déployés à cette fin.

19. Les ministres sont convaincus qu'il est indispensable, pour parvenir à l'égalité, au développement et à la paix, d'assurer l'émancipation des femmes et leur pleine participation, sur un pied d'égalité, dans tous les secteurs de la société, notamment leur participation à la prise de décisions et leur accès aux postes de commandement.

20. Les ministres ont jugé hautement prioritaires, dans le cadre des plans nationaux, l'application et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing adoptés par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ils ont fait valoir que le Programme définissait les moyens les plus pratiques de mettre en oeuvre les Stratégies prospectives de Nairobi en vue de faire progresser toutes les femmes dans le monde entier vers les objectifs d'égalité, de développement et de paix. Les ministres ont pris note par ailleurs des efforts déployés par le système des Nations Unies pour donner suite aux résultats de la Conférence de Beijing, et se sont déclarés favorables aux initiatives visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et des programmes. Déterminés à intensifier les efforts déployés dans ces différents domaines de préoccupation, ils ont demandé à la communauté internationale de continuer à soutenir les pays en développement, en particulier les pays moins avancés, qui s'emploient à appliquer le Programme d'action.

21. Les ministres ont souligné que la coopération sous-régionale et régionale était un moyen efficace de développer les échanges et d'élargir les possibilités d'investissement, ainsi que les transferts de techniques. Les commissions régionales des Nations Unies devraient développer entre les pays qui en sont membres la coopération régionale visant les activités économiques et sociales et les activités connexes, et contribuer à resserrer les liens de cet ordre entre ces pays, comme avec les autres pays. Les ministres ont décidé d'oeuvrer au raffermissement des commissions régionales, qui sont à l'échelon régional des centres de liaison utiles du système des Nations Unies axés sur le développement. Ils ont fait ressortir que la communauté internationale devait s'engager fermement à soutenir la coopération économique régionale dans le cadre d'un système d'échanges multilatéraux ouvert, équitable, non discriminatoire et obéissant à des règles explicites. Les ministres ont noté à ce propos que les commissions régionales offraient un cadre et des rouages utiles à la promotion et au renforcement de la coopération régionale.

22. Les ministres se sont félicités que le Gouvernement britannique ait décidé de revenir à l'UNESCO, et ont engagé les autres États membres à prendre les dispositions nécessaires pour que l'organisation devienne véritablement universelle. Ils sont convaincus qu'assurer l'éducation permanente pour tous, concourir au progrès, au transfert et au partage des connaissances, garantir la

libre circulation de l'information et le développement des moyens de communication, promouvoir le développement culturel et préserver le patrimoine culturel de l'humanité, tâches qui relèvent du mandat de l'UNESCO, constituent des composantes essentielles du développement.

23. Les ministres ont fait ressortir que la lutte contre la pauvreté fondée sur une croissance économique soutenue, le développement social, la protection de l'environnement et la justice sociale, exigeait la participation égale des hommes et des femmes, en tant qu'agents et bénéficiaires d'un processus de développement durable centré sur l'être humain. Ils ont réaffirmé à ce propos que l'élimination de la pauvreté dans le monde était un impératif moral, social, politique et économique, dont la réalisation procédait nécessairement d'une démarche multidimensionnelle et intégrée.

24. Les ministres ont souligné que la nécessité d'assurer à leur population des services appropriés en matière d'éducation et de santé, d'alimentation en eau particulièrement en eau potable et salubre, d'assainissement et de logement représentait pour les pays en développement une contrainte sévère en ce qui concerne le développement économique et social. Ils ont demandé à la communauté internationale de soutenir les initiatives nationales lancées par ces pays pour y parvenir, compte tenu en particulier des besoins et des droits des femmes, des enfants et des groupes et personnes défavorisés.

25. Les ministres ont réaffirmé que la tenue, en 1998, en vue de renforcer la coopération internationale, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la production, la vente, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et aux activités connexes concourra pour une large part à renforcer l'efficacité de l'ONU et de ses États Membres dans la lutte contre ce fléau mondial.

COMMERCE INTERNATIONAL

26. Les ministres ont fait ressortir qu'il était crucial de mettre en place un système commercial multilatéral équitable, sûr, non discriminatoire et prévisible, qui favorise les possibilités de commerce et de développement des pays en développement et leur permette d'accroître leur part des échanges internationaux. À cette fin, ils ont vivement engagé les pays développés à éviter les tendances protectionnistes sous toutes leurs formes et à appliquer des mesures de libéralisation du commerce international, en tant qu'étape nécessaire vers l'instauration d'un système multilatéral d'échanges qui soit juste et équitable. Les ministres ont fait valoir que la réforme des politiques commerciales introduite par les pays en développement risquait de ne pas aboutir si les pays développés ne prenaient pas de mesures favorables d'ajustement structurel ouvrant des possibilités d'exportation plus larges aux pays en développement. Ils ont souligné à ce propos que les pays en développement auraient besoin d'un appui pour appliquer les divers accords conclus en matière de commerce et de développement.

27. Les ministres ont demandé instamment que les pays développés donnent suite aux engagements qu'ils ont pris en matière de libéralisation du commerce dans les domaines intéressant les exportations des pays en développement, textiles et agriculture notamment, afin de leur faciliter l'accès aux marchés. Ils se sont

inquiétés de l'application de nombreuses mesures antidumping et de l'institution de droits compensateurs par les pays développés, visant injustement les exportations des pays en développement, ainsi que du recours aux obstacles techniques et de l'innovation de considérations écologiques et sociales à des fins protectionnistes. Les ministres ont instamment demandé que, dans les secteurs traditionnels du commerce comme dans les secteurs nouveaux relevant de l'OMC, il soit tenu pleinement compte des besoins, des intérêts et de la situation spécifiques des pays en développement.

28. Saluant le rôle de la CNUCED, principale instance de l'Assemblée générale des Nations Unies pour l'examen intégré des questions du développement et des questions connexes touchant au commerce, aux finances, à la technologie, à l'investissement et au développement durable, les ministres se sont déclarés convaincus que la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Bangkok en l'an 2000, offrirait une excellente occasion de faire avancer le partenariat mondial de coopération économique pour le prochain millénaire. Les ministres attachent une grande importance au rôle que joue la CNUCED pour soutenir les pays en développement dans le cadre des négociations en cours et futures sur le commerce et le développement. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à renforcer et soutenir la CNUCED afin de lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat en matière de commerce et de développement.

29. Les ministres ont souligné qu'il était essentiel de faire de l'OMC une instance véritablement universelle, et demandé à cet égard que les pays candidats à l'organisation qui n'en sont pas membres y accèdent rapidement, sans obstacle politique et dans la transparence.

DETTE EXTÉRIEURE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

30. Les ministres ont souligné que le fardeau de la dette avait des effets préjudiciables sur l'économie des pays en développement. Ils se sont déclarés profondément préoccupés du fait que les efforts de développement de ces pays, en particulier la prestation de services économiques et sociaux de base – logement, éducation et santé, notamment – étaient fortement entravés par la nécessité impérieuse de réserver une partie importante des ressources budgétaires au service de la dette extérieure. Cette situation était encore aggravée par les incidences pernicieuses du processus d'ajustement structurel, les flux de ressources financières vers les pays développés, le caractère imprévisible du système financier international et les conditions posées par les institutions financières internationales, notamment le refus d'allouer des ressources à certains pays en développement pour des motifs politiques, le déclin de l'aide publique au développement, la détérioration des termes de l'échange dans les pays en développement et l'effondrement des prix des produits de base, ainsi que le renforcement du protectionnisme dans les pays développés. Les ministres ont également souligné que les diverses mesures prises en matière d'allègement de la dette n'avaient pas permis de réduire de manière substantielle la charge et le service de la dette des pays en développement. Ils ont donc rappelé qu'il était urgent de trouver une solution efficace, équitable, axée sur le développement et durable aux problèmes de la dette extérieure et du service de la dette de ces pays.

31. Les ministres ont déclaré que le Club de Paris devait améliorer encore les conditions de Naples, y compris par une annulation de la dette. Ils ont ajouté que des mesures résolues devaient être prises pour réduire sensiblement les dettes publiques bilatérales par annulation. Les ministres ont également souligné la nécessité de mettre en oeuvre dans les meilleurs délais l'Initiative de la Banque mondiale et du FMI concernant la réduction de la dette des pays pauvres fortement endettés et d'appliquer les critères d'admissibilité prévus par l'Initiative de manière souple, afin qu'un nombre suffisant de pays concernés puissent en bénéficier.

32. Les ministres ont souligné l'importance de l'investissement étranger direct en tant qu'instrument de croissance économique et de développement dans les pays en développement. Ils ont noté, dans ce contexte, que de nombreux pays en développement introduisaient des réformes économiques importantes afin d'instaurer un climat favorable aux investissements. Ils ont souligné que dans le cadre des efforts qu'ils déployaient pour accroître les courants de ressources vers ces pays, les pays industrialisés devraient prendre des mesures plus énergiques afin d'encourager les investissements étrangers dans les pays en question. Les ministres ont réaffirmé la position du Groupe selon laquelle les investissements étrangers directs ne pouvaient remplacer l'APD.

FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT

33. Les ministres ont souligné que la communauté internationale devait s'engager résolument à mobiliser les ressources nécessaires pour contribuer de manière efficace à l'accélération d'une croissance économique soutenue dans les pays en développement. Se déclarant gravement préoccupés par l'absence évidente de volonté politique des pays développés, ils ont demandé instamment à ces derniers de s'engager de nouveau à financer le processus de développement dans les pays en développement.

34. Les ministres ont réaffirmé qu'il était urgent d'accroître substantiellement l'APD, ce type d'assistance n'ayant cessé de diminuer au cours des dernières années. Ils ont instamment demandé à cet égard que les objectifs internationalement convenus en matière d'APD et les engagements pris de verser des ressources nouvelles et supplémentaires soient respectés, demandant notamment aux pays développés de consacrer 0,7 % de leur PNB aux pays en développement d'ici l'an 2000, d'honorer les engagements énoncés dans l'Action 21, et d'allouer 0,15 % aux pays les moins avancés, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Paris adoptés en septembre 1990.

35. Les ministres ont rappelé que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social des Nations Unies avaient récemment adopté plusieurs résolutions concernant la nécessité de renforcer la collaboration entre l'Organisation et les institutions de Bretton Woods en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière de coopération aux fins du développement.

36. À ce sujet, les ministres ont demandé la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement portant sur toute une série de questions. Ils ont décidé que le Groupe des 77 soulèverait ce point lors de son examen par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Le Groupe devrait agir en étroite collaboration avec le Groupe des Vingt-Quatre compte

tenu du fait que, pour assurer son succès, il faudrait préparer la conférence internationale dès que possible.

SUIVI DES GRANDES CONFÉRENCES ET SOMMETS DES NATIONS UNIES

37. Les ministres ont souligné qu'il était d'une importance vitale d'assurer un suivi efficace des grandes conférences et sommets importants organisés par l'ONU depuis 1990, à savoir le Sommet mondial pour les enfants, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, la Conférence internationale sur la population et le développement, le Sommet mondial pour le développement social, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, le Sommet mondial de l'alimentation et la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les engagements, recommandations et mesures convenus lors de ces réunions devaient être mis en oeuvre dans les meilleurs délais. Il importait en particulier à ce sujet de respecter pleinement les engagements concernant le financement des mesures prévues par les conférences et de mettre en place des dispositifs institutionnels efficaces pour leur suivi.

38. Les ministres ont demandé aux pays développés de s'acquitter de leurs engagements en ce qui concerne la mise en oeuvre et le suivi des décisions et recommandations figurant dans les programmes d'action et autres documents pertinents adoptés lors des grandes conférences et des sommets importants organisés par les Nations Unies au cours des 10 dernières années. Ils se sont aussi déclarés profondément préoccupés par le fait que les engagements pris par les pays développés au plus haut niveau n'était pas honorés. Les ministres ont également mis en garde contre toute approche consistant à mettre en oeuvre de manière sélective les décisions des sommets, la communauté internationale pouvant ainsi se soustraire à ses obligations dans des domaines comme l'élargissement de l'accès aux marchés, l'allègement du fardeau de la dette et la promotion des flux financiers et des transferts de technologie.

INDUSTRIALISATION

39. Les ministres ont réaffirmé que la promotion de l'industrialisation demeurerait une tâche urgente en tant qu'instrument dynamique permettant d'accélérer le développement économique et social des pays en développement, contribuant à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois productifs. Conscients du fait que les efforts déployés par les pays en développement pour mettre en oeuvre leurs politiques et stratégies d'industrialisation ne pouvaient donner de résultats que dans un environnement international propice, les ministres ont demandé un renforcement de la coopération internationale afin d'améliorer les transferts de technologie, l'accès aux marchés, les flux financiers et le renforcement des capacités et d'aider ainsi les pays en développement à poursuivre leur processus d'industrialisation.

40. Les ministres ont souligné le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), institution spécialisée indépendante,

centre de coordination dans des activités menées dans le domaine du développement industriel au sein du système des Nations Unies et réaffirmé leur ferme intention de renforcer et soutenir l'ONUDI dans l'exercice de son mandat en matière de développement. Ils ont noté avec satisfaction que le processus de réforme entrepris par l'organisation afin de renforcer son efficacité en tant qu'instance mondiale chargée d'appuyer et de promouvoir le développement industriel et de fournir des services de coopération technique spécialisés avait été mené à bien. Les ministres se sont vivement félicités de la décision du Gouvernement britannique de rester membre de l'ONUDI et ont instamment engagé les autres États membres de prendre les dispositions nécessaires pour assurer l'universalité de l'organisation.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

41. Les ministres ont pris note des conclusions de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. Ils se sont par ailleurs déclarés vivement préoccupés par l'extrême lenteur des progrès enregistrés par la session extraordinaire dans la réalisation des objectifs du Sommet Planète terre, résultant essentiellement du fait que les pays développés n'avaient pas respecté leurs engagements concernant l'octroi de ressources financières nouvelles ou additionnelles et les transferts de technologie. En matière de développement durable, ils se sont également inquiétés du fait que la situation s'était, dans l'ensemble, aggravée depuis 1992 et ont rappelé que les pays en développement étaient les plus vulnérables face à la dégradation de l'environnement et aux diverses catastrophes qui y sont associées. Les ministres ont souligné que les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser les objectifs du développement durable ne pourraient être efficaces que s'ils étaient associés à d'autres mesures visant à accélérer la croissance économique et le développement de ces pays, notamment en créant un environnement économique extérieur propice au processus du développement, en particulier dans les domaines des finances, du transfert de technologie, de la dette et du commerce.

42. Les ministres ont réaffirmé qu'il était urgent d'accélérer la mise en oeuvre intégrale des recommandations d'Action 21. À ce sujet, ils ont souligné que celle-ci ne devait pas porter atteinte au droit des pays en développement de tirer pleinement parti de l'utilisation de leurs ressources, essentielles pour une croissance économique soutenue et un développement durable. Les ministres ont invité les pays développés à honorer tous leurs engagements, tels qu'ils sont énoncés dans Action 21, et notamment à éliminer toutes les conséquences de leurs propres activités qui sont néfastes pour l'environnement mondial, tout en aidant les pays en développement à lutter contre cette menace.

43. Les ministres ont souligné que le manque de ressources financières constituait le principal obstacle à une intensification des efforts déployés par les pays en développement pour préserver l'environnement. Ils ont réaffirmé l'importance de la coopération internationale s'agissant d'allouer aux pays en développement des ressources financières nouvelles ou additionnelles sans leur imposer de conditions. À ce sujet, ils ont réaffirmé que les pays développés devaient faire preuve de volonté politique en ce qui concerne le respect de leurs engagements financiers tels qu'énoncés dans Action 21. Dans ce contexte, ils ont souligné que les ressources du Fonds pour l'environnement mondial

étaient nettement insuffisantes; il fallait donc les accroître et le Fonds devait faire preuve de plus de souplesse en ce qui concerne les modalités d'allocation pour qu'un plus grand nombre de pays puissent en bénéficier.

44. Les ministres ont rappelé que l'élaboration et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement étaient des éléments essentiels d'une stratégie performante pour l'instauration d'un développement durable. C'est pourquoi il était important d'établir des modalités efficaces concernant la création, la mise au point et le transfert de ces technologies, ainsi que la facilitation de l'accès des pays en développement à ces techniques, à des conditions favorables, y compris par l'octroi de subventions suivant des clauses concessionnelles et préférentielles. Ces arrangements devraient inclure la mise en place, dans les pays en développement, de centres de technologie internationaux, régionaux et sous-régionaux et la diffusion d'informations sur les écotechnologies actuellement disponibles.

45. Les ministres se sont félicités de la tenue de la première Conférence des Parties à la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique. Ils ont également accueilli avec satisfaction le fait que 108 pays avaient déjà ratifié la Convention, et ont prié instamment ceux qui ne l'avaient pas encore fait de la ratifier sans retard. Ils ont en outre souligné que toutes les conventions sur l'environnement, y compris la Convention sur la lutte contre la désertification, devaient bénéficier d'un traitement égal. Dans ce contexte, ils ont fait observer que la mise en place d'un mécanisme de financement indépendant, doté de ressources propres, était essentielle à la mise en oeuvre des résultats de la première Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification.

46. Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'affaiblissement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ils ont réaffirmé leur volonté de renforcer le Programme en tant qu'organisme mondial chef de file pour les questions liées à l'environnement et exhorté les pays développés à le soutenir par des ressources financières suffisantes et prévisibles. Les ministres ont déclaré qu'ils étaient résolus à décourager toute mesure qui affaiblirait d'une façon ou d'une autre le PNUE.

SITUATION ÉCONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

47. Les ministres ont réaffirmé qu'ils s'inquiétaient vivement de la situation économique critique qui continuait de régner en Afrique. Ils étaient convaincus que si les tendances actuelles ne s'inversaient pas, la situation risquait de s'aggraver considérablement et les conditions socioéconomiques des pays d'Afrique continueraient de se dégrader, compromettant tout espoir de redressement et de développement. Les ministres ont manifesté leur solidarité avec les pays d'Afrique et appelé la communauté internationale, notamment les pays développés et le système des Nations Unies, à adopter et à mettre en oeuvre des mesures concrètes et efficaces pour soutenir les efforts de ces pays dans le cadre du processus de réforme et de développement de l'économie.

48. Les ministres ont exprimé leur profonde préoccupation devant le problème critique de la dette extérieure des pays d'Afrique et le lourd et insupportable

fardeau du service de la dette, responsable de la situation paradoxale dans laquelle ils se trouvaient, à savoir qu'ils étaient devenus exportateurs nets de capitaux vers les pays développés et les institutions financières internationales. Ils ont également noté que la détérioration des cours des matières premières, l'insuffisance des investissements étrangers et la baisse des courants d'aide publique au développement dans la région avaient affecté la capacité des pays d'Afrique d'atteindre leurs objectifs de développement et d'assumer leurs autres obligations financières.

49. Les ministres ont exhorté la communauté internationale à réaffirmer qu'elle était résolue à promouvoir le règlement des graves problèmes auxquels le continent africain était confronté; il fallait notamment trouver une solution durable au problème de la dette extérieure de l'Afrique, favoriser la diversification des économies africaines, faciliter l'accès aux débouchés et aux marchés, augmenter les flux de ressources et promouvoir les transferts de technologie. Les ministres se sont félicités de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, à l'occasion duquel l'Afrique et la communauté internationale ont renouvelé leurs engagements et adopté un ensemble de recommandations sur de nouvelles mesures destinées à redynamiser l'exécution du nouvel Ordre du jour dans un esprit de partenariat. Ils ont également accueilli avec satisfaction l'initiative spéciale du Secrétaire général en faveur de l'Afrique, lancée en mars 1996, en tant que moyen de concrétiser l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

GRAVITÉ DE LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

50. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation économique et sociale du peuple palestinien résultant du fait qu'Israël continue à appliquer une politique et des mesures illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem – implantation de colonies, bouclage du territoire palestinien et non-versement des sommes dues à l'Autorité palestinienne. Dans ce contexte, ils ont souligné qu'il fallait préserver l'intégrité territoriale de l'ensemble du territoire palestinien occupé, garantir la liberté de circulation des personnes et des biens et assurer le respect des droits fondamentaux de toute la population du territoire. Les ministres ont réaffirmé que la communauté internationale devait appuyer les efforts que les Palestiniens déployaient dans les domaines économique et social pour atteindre l'objectif du développement durable et exhorté les donateurs à fournir l'assistance financière qu'ils avaient promise à l'Autorité palestinienne.

51. Les ministres se sont déclarés préoccupés par le fait que le processus de paix au Moyen-Orient était bloqué et qu'Israël continuait à occuper le territoire palestinien, y compris Jérusalem, et d'autres territoires arabes, ce qui détériorait sérieusement les conditions de vie de la population arabe subissant l'occupation et entravait les efforts que les Palestiniens accomplissaient pour parvenir à une croissance économique soutenue et un développement durable dans la région. Dans ce contexte, les ministres ont instamment demandé que les accords conclus soient appliqués et que la communauté internationale intervienne pour relancer le processus de paix et le mener à

terme, et souligné la nécessité de respecter tous les accords qui avaient été conclus, les engagements qui avaient été pris et les garanties qui avaient été données jusque-là dans le cadre des pourparlers de paix. Ils ont également réaffirmé qu'ils appuyaient la lutte du peuple palestinien pour exercer ses droits inaliénables, y compris le droit de créer un État indépendant sur son territoire national, y compris Jérusalem. Les ministres ont en outre réaffirmé que l'ONU conservait une responsabilité permanente à l'égard de la question de Palestine. Par ailleurs, ils ont réitéré leur appui au processus de paix lancé à la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, tenue à Madrid, qui visait à instaurer une paix juste, globale et durable dans la région, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et du principe de l'échange de territoires contre la paix. Ils ont enfin demandé à Israël de se conformer à toutes les résolutions de l'ONU et de mettre fin à l'occupation de tout le territoire palestinien, y compris Jérusalem, et des autres territoires arabes, notamment le Golan syrien et le sud du Liban.

RÉFORME DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

52. Les ministres ont réaffirmé que l'ONU constituait une tribune privilégiée pour la concertation et les négociations sur la coopération internationale aux fins du développement et exhorté tous les États à respecter les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ils ont également affirmé qu'il était nécessaire de renforcer le système des Nations Unies pour gérer les problèmes complexes et interdépendants concernant l'économie mondiale, en étroite coordination avec les institutions financières multilatérales. Ils se sont déclarés vivement préoccupés par la crise financière que traverse l'Organisation, qui affecte sa capacité de s'acquitter pleinement des tâches qui lui ont été confiées et qui sape les fondations des relations multilatérales.

53. Les ministres ont souligné que le renforcement du rôle de l'Organisation dans la promotion de la coopération internationale aux fins du développement économique et social revêtait une grande importance sur le plan politique. Ils étaient fermement convaincus qu'il fallait permettre à l'Organisation de donner sa pleine mesure dans le domaine de la coopération économique internationale. Dans cette perspective, il convient d'accorder une priorité absolue à l'exercice du droit au développement.

54. Les ministres ont fait observer que la réforme de l'ONU était un processus continu. La question a été étudiée dans le cadre des travaux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, ainsi que de l'examen de la résolution 50/227 et des propositions du Secrétaire général. Les ministres se sont félicités des efforts accomplis par le Secrétaire général dans ce domaine et ont pris note de son rapport intitulé "Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes", présenté le 16 juillet 1997. Ils ont déclaré que le Groupe des 77 examinerait le rapport et se prononcerait en temps utile.

55. Les ministres ont vigoureusement appuyé la déclaration de principes sur la réforme de l'ONU, adoptée à la 22e Réunion des présidents et coordonnateurs des comités du Groupe des 77, tenue à Genève du 7 au 9 juillet 1997. Dans ce contexte, ils ont réaffirmé les principes en question de la façon suivante :

/...

- i) Le processus de réforme doit renforcer les capacités de l'Organisation à s'acquitter des tâches qui lui sont confiées dans le domaine du développement et l'Assemblée générale doit jouer un rôle moteur dans la réalisation des objectifs sociaux et économiques énoncés dans la Charte des Nations Unies;
- ii) Le processus de réforme doit avoir pour principal objectif de renforcer la capacité de l'Organisation à résoudre les problèmes de développement et à répondre efficacement aux besoins des pays en développement. Il ne doit pas être axé sur les réductions d'effectifs et les économies;
- iii) L'action que mène l'ONU dans le domaine du développement est d'une importance fondamentale et elle ne doit pas passer au second plan par rapport aux activités de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix, des droits de l'homme et de l'aide humanitaire. Les mesures administratives qui visent à réduire les chevauchements d'activité, à éliminer les doubles emplois et à remédier à la fragmentation sont très importantes mais elles doivent servir les objectifs plus vastes du processus de réforme;
- iv) L'ONU doit s'acquitter des nombreuses tâches qui lui ont été confiées dans les domaines économique et social et qui comprennent l'analyse des politiques, la recherche du consensus, la formulation et la coordination des politiques et la fourniture d'une assistance technique aux pays en développement;
- v) Il faut renforcer le rôle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans le domaine de la formulation et de la coordination des politiques macroéconomiques et rétablir les questions économiques de base en tant que thèmes majeurs de l'Organisation;
- vi) L'ONU, par sa vocation universelle, est l'organisation la plus crédible pour remplir les tâches qui s'imposent dans le domaine du développement. Le meilleur moyen d'assurer une croissance économique et un développement équitables n'est sans doute pas de confier certaines de ces tâches, notamment la formulation et la coordination des politiques économiques, à des groupes restreints à l'extérieur du système des Nations Unies. De même, il n'est ni rationnel ni souhaitable à long terme que ces tâches soient exécutées à l'intérieur du système des Nations Unies par des organismes dont le pouvoir de décision est fondé sur un prétendu avantage comparatif;
- vii) Toutes les propositions de réforme doivent viser à mieux appliquer les principes de transparence, pluralisme et démocratie qui font la force de l'Organisation. Il faut pour cela pouvoir analyser les questions socioéconomiques essentielles de différents points de vue et renforcer les processus décisionnels démocratiques;
- viii) Il faudrait réexaminer entièrement le fonctionnement des organismes des Nations Unies qui ne respectent pas pleinement les critères démocratiques. Il faudrait aussi réformer le processus de prise de

décisions des institutions de Bretton Woods pour le rendre plus démocratique, universel et transparent;

- ix) La réforme du Secrétariat doit s'effectuer conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Celles-ci soulignent que la restructuration du Secrétariat devrait permettre d'atteindre les objectifs énoncés dans la Charte; renforcer les prérogatives de l'Assemblée générale en ce qui concerne la création, le transfert et la suppression de postes; appliquer le principe de la représentation géographique équitable au sein du personnel du Secrétariat; et empêcher tout État ou groupe d'États d'accaparer les postes de responsabilité;
- x) On ne peut améliorer l'efficacité de l'ONU sans la doter d'un financement stable, prévisible et adéquat. Les États Membres ont l'obligation juridique de verser leurs contributions dans les délais fixés, intégralement et sans condition, conformément à l'Article 17 de la Charte, et de prendre des mesures concrètes pour acquitter leurs arriérés dans un délai raisonnable et précis et sans fixer de conditions.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

56. Les ministres se sont déclarés très préoccupés par la crise financière chronique que connaissait l'ONU résultant du fait que certains États Membres, en particulier ceux dont la quote-part était la plus importante, ne s'étaient pas acquittés de leurs obligations financières en totalité, dans les délais prévus et sans conditions. L'ampleur de la crise était sans précédent et avait quasiment laissé l'Organisation au bord de la faillite; elle représentait donc la menace la plus sérieuse pour la coopération multilatérale aux fins du développement. Elle s'était également traduite par des retards dans le remboursement des pays fournissant des contingents, en particulier les pays en développement.

57. Les ministres ont rappelé que les États Membres avaient, sur le plan juridique, l'obligation d'assumer les dépenses de l'Organisation, conformément à la Charte des Nations Unies, et devaient verser leurs quotes-parts en totalité, dans les délais prévus et sans conditions. Tout en reconnaissant qu'il fallait faire preuve de compréhension vis-à-vis de ceux qui étaient temporairement incapables de s'acquitter de leurs obligations financières en raison de difficultés économiques sérieuses, les ministres ont instamment invité les autres Membres de l'Organisation, en particulier certains des principaux contributeurs, à faire tout leur possible pour verser leur quote-part sans conditions, en totalité et dans les délais prévus.

58. Les ministres ont réaffirmé que le principe de la "capacité de paiement" était fondamental dans le calcul des quotes-parts des États Membres. Ils ont par ailleurs souligné que, dans le cas des pays en développement, le calcul ne devrait pas se faire à un taux plus élevé que leur capacité de paiement en conséquence d'ajustements du barème. Ils ont souligné que la quote-part minimale actuelle marquait une sérieuse dérogation au principe de la capacité de paiement pour un grand nombre de petits États Membres en développement.

59. Les ministres ont également réaffirmé que le principe contenu dans le barème spécial des quotes-parts fixé dans les résolutions 1874 (S-IV) du 27 juin 1963 et 3101 (XXVIII) du 11 décembre 1973 pour la répartition des dépenses des opérations de maintien de la paix devait être adopté à titre permanent. À ce sujet, ils ont souligné que le barème de financement de ces opérations devait refléter visiblement les responsabilités particulières des membres permanents du Conseil de sécurité et la situation économique des autres pays ou groupes de pays, en particulier des pays en développement. Les ministres ont par ailleurs souligné que la fixation d'un plafond et d'un plancher pour les membres permanents du Conseil de sécurité était totalement inacceptable.

60. Les ministres se sont à nouveau déclarés préoccupés par les restrictions de crédits frappant le budget-programme déjà très limité de l'ONU, menaçant le fonctionnement même de l'Organisation et entravant sa capacité de mener à bien les programmes et les activités que les États Membres lui avaient confiés, en particulier dans le domaine de la coopération internationale et régionale pour le développement. À cet égard, les ministres ont souligné que le processus de réforme de l'Organisation devait renforcer l'exécution de tous les programmes et activités approuvés et les structures d'appui du Secrétariat, et non pas l'affaiblir.

COOPÉRATION SUD-SUD

61. Les ministres ont réaffirmé leur attachement à la coopération économique et technique entre pays en développement et leur conviction que celle-ci constituait une partie intégrante et essentielle des efforts que les pays en développement déployaient pour promouvoir la croissance économique, accroître les capacités technologiques et accélérer le développement. Ils ont aussi réaffirmé leur conviction que la coopération Sud-Sud permettait non seulement de tirer parti des complémentarités effectives et potentielles des économies des pays en développement, mais pouvait également contribuer à restructurer les relations économiques internationales et à renforcer l'économie mondiale.

62. Les ministres ont également noté avec satisfaction le regain d'intérêt, la bonne volonté et la détermination accrue suscités au cours des dernières années en faveur de la coopération Sud-Sud dans les pays en développement. Cette nouvelle attitude avait à son tour déclenché une ferme volonté d'intégrer dans le processus de coopération Sud-Sud des approches et des modalités stratégiques et novatrices adaptées à l'évolution de la conjoncture mondiale et permettant par là même de rendre la coopération Sud-Sud plus dynamique et réaliste. À ce sujet, les ministres ont approuvé le document-cadre pour la coopération Asie-Afrique qu'ils considéraient comme un mécanisme susceptible de renforcer la coopération Sud-Sud et se sont notamment félicités des résultats du Forum II Asie-Afrique tenu à Bangkok, du 11 au 13 juin 1997. Ils ont également réaffirmé leur conviction que, parce qu'elle constituait un moyen de renforcer le pouvoir de négociation des pays en développement vis-à-vis des pays développés, la coopération Sud-Sud permettait de réduire les effets d'une conjoncture économique internationale défavorable sur ces pays.

63. Les ministres ont reconnu l'importance et l'intérêt croissants de la coopération Sud-Sud dans la conjoncture économique internationale actuelle. Ils

ont donc réaffirmé leur appui à ce type de coopération aussi bien en tant que stratégie à l'appui des efforts de développement des pays en développement que de moyen d'assurer leur participation équitable à l'ordre économique mondial émergent. Ils ont également approuvé les mesures dégagées par la réunion des présidents et coordonnateurs des comités du Groupe des 77, tenue à Genève en juillet 1997, qui visent à renforcer la valeur stratégique de la coopération Sud-Sud dans la stratégie globale de développement économique du Groupe.

64. Les ministres ont approuvé les décisions adoptées par le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, à sa dixième session, tenue à New York du 5 au 9 mai 1997, demandant à la communauté internationale de fournir l'appui financier et technique nécessaire pour permettre aux pays en développement de mettre en oeuvre les recommandations figurant dans le rapport sur la Stratégie des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement qui préconise une approche axée sur des questions hautement prioritaires, comme le commerce et l'investissement, la production et l'emploi, l'élimination de la pauvreté, l'environnement et la gestion macroéconomique, susceptibles d'avoir un impact majeur sur les pays en développement. À ce sujet, ils ont instamment engagé le système des Nations Unies à prendre en considération et à appliquer les recommandations figurant dans la Stratégie des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement, ainsi qu'à développer l'utilisation de la modalité de CTPD dans les activités opérationnelles de développement du système.

65. Les ministres ont souligné l'importance et la complémentarité croissantes de la coopération économique et technique entre pays en développement qui appuie les efforts de développement de ces pays, leur permettant de participer efficacement au nouvel ordre économique mondial de plus en plus influencé par les forces de la mondialisation et de la libéralisation économique. Ils ont demandé instamment aux organismes des Nations Unies d'encourager le resserrement des liens entre la CTPD et la CEPD dans les domaines décisionnel et opérationnel. Ils se sont félicités à ce sujet que le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement ait adopté de nouvelles orientations et ont instamment prié l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de continuer à préserver l'identité distincte du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement et d'accroître les ressources qui lui sont allouées, pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités et d'exercer son mandat.

66. Les ministres ont réaffirmé la demande du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement à sa dixième session priant l'Administrateur du PNUD de tenir des consultations avec les organisations et les institutions des Nations Unies pour présenter des recommandations sur les directives pour l'examen des politiques et procédures concernant la CTPD à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa cinquante-deuxième session.

67. Les ministres ont invité les membres à verser des contributions généreuses au Compte pour la CTPD, afin de faciliter l'application du Programme d'action de Caracas, en engageant tout spécialement ceux qui n'avaient pas encore versé de contributions à le faire et ceux qui l'avaient déjà fait à accroître la leur.

68. Les ministres ont souligné l'importance du rôle et des activités du Centre du Sud qu'ils ont à nouveau assuré de leur appui. À ce sujet, ils se sont félicités du fait que 25 pays avaient adhéré à l'Accord portant création du Centre et ont engagé tous les membres du Groupe qui ne l'avaient pas encore fait à envisager de ratifier cet instrument. Ils ont également félicité le Centre de sa contribution utile aux travaux du Groupe des 77 et invité les pays en développement à aider financièrement le Centre afin que le montant fixé pour le Fonds d'affectation spéciale soit intégralement financé à l'aide de contributions du Sud et que le Centre puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

69. Les ministres ont approuvé le rapport du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero sur sa douzième réunion, présenté conformément aux directives sur l'utilisation du Fonds, et approuvé ses recommandations. Ils se sont félicités des résultats enregistrés par le Fonds et sont convenus d'étudier les moyens d'élargir ses ressources.

70. Les ministres encouragent vivement les pays en développement qui sont en mesure de le faire à verser des contributions généreuses aux organisations et fonds qui s'emploient à promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le Fonds d'affectation spéciale Perez-Guerrero et le Système global de préférences commerciales entre pays en développement, y compris le Centre du Sud.

71. Les ministres se sont félicités des résultats de la Conférence Sud-Sud sur le commerce, l'investissement et les finances, qui s'est tenue à San José (Costa Rica) du 13 au 15 janvier 1997 et ont souligné la nécessité d'assurer un suivi efficace de la Déclaration et du Plan d'action de San José et d'autres réunions sectorielles connexes, ainsi que l'importance que présentait l'organisation des réunions sectorielles de suivi prévues dans le Programme d'action de Caracas pour la coopération économique entre pays en développement. Les ministres ont invité les États Membres à proposer d'accueillir ces réunions, ainsi que d'autres réunions susceptibles d'être prévues par la dixième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement, et à accorder leur plein appui pour la mise en oeuvre des recommandations de ces réunions.

72. Les ministres ont exprimé leur plein appui à l'idée de convoquer un sommet du Sud à une date appropriée, dans un avenir proche, comme préconisé par la Déclaration de San José sur la coopération Sud-Sud.

73. Les ministres ont déclaré qu'ils appuyaient pleinement l'idée de renforcer la coordination et l'interaction entre les comités du Groupe des 77 par des consultations et des échanges d'informations périodiques entre ces divers organes, comme il est prévu dans le Communiqué final adopté par la Réunion des présidents et des coordonnateurs des comités du Groupe des 77, qui s'est tenue à Genève en juillet 1997.
